



**CFA SAINT MICHEL**

Chartreuse de Bosserville

54510 ART SUR MEURTHE

☎ 03 83 33 40 00 – 📠 03 83 33 40 01

Siret : 778 127 753 00011 – APE : 8532Z

N° UAI : 0541344T – 0542485B (post bac)

**Année de Formation  
2021-2022**

## **ANNEXE TARIFAIRE A LA CONVENTION DE FORMATION**

### **GRILLE TARIFAIRE ANNUELLE**

(selon calendrier de présence au CFA)

#### **Annexe à la convention de formation en CFA**

(Révisables chaque année, voir circulaire de rentrée)

<b><u>Choix du régime (à cocher)</u></b>	<b>LICENCE PRO</b>
	<b>Année 1</b>
<b>DEMI-PENSION</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Chèque Réservation (échéance septembre)</b>	<b>58 €</b>
Demi-pension	640,00 €
<b>Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)</b>	<b>58,20 €</b>
<b>HEBERGEMENT Seul (nuits + petit déjeuner)</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Chèque Réservation (échéance septembre)</b>	<b>90 €</b>
<b>Chèque de caution chambre étudiante</b>	<b>200 €</b>
Hébergement	998,40 €
<b>Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)</b>	<b>90,80 €</b>
<b>HEBERGEMENT DEMI-PENSION</b> (pendant les semaines de présence au CFA) (nuits + petit déjeuner + repas du midi)	<input type="checkbox"/>
<b>Chèque Réservation (échéance septembre)</b>	<b>149 €</b>
<b>Chèque de caution chambre étudiante</b>	<b>200 €</b>
Hébergement	998,40 €
Repas	640,00 €
<b>Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)</b>	<b>148,90 €</b>
<b>HEBERGEMENT PENSION COMPLETE</b> (pendant les semaines de présence au CFA)	<input type="checkbox"/>
<b>Chèque Réservation (échéance septembre)</b>	<b>195 €</b>
<b>Chèque de caution chambre étudiante</b>	<b>200 €</b>
Hébergement	998,40 €
Repas	1 152,00 €
<b>Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)</b>	<b>195,50 €</b>

(1) Une carte de cantine sera donnée à chaque apprenti inscrit en POST-BAC. Carte à créditer d'avance par chèque, espèce ou CB. Prix unitaire du repas = 8 €

Nom : ..... Prénom : .....

Date : ..... **Signature validant le régime :**



## CFA SAINT MICHEL

Chartreuse de Bosserville

54510 ART SUR MEURTHE

☎ 03 83 33 40 00 – 📠 03 83 33 40 01

Siret : 778 127 753 00011 – APE : 8532Z

N° UAI : 0541344T – 0542485B (post bac)

# Année de Formation 2021-2022

### Remarques générales :

- Tous les chèques sont à établir à l'ordre de OGEC UNION SAINT MICHEL, éviter les règlements en espèces.
  - **Frais de dossier : 60 € par chèque** à la première inscription au sein du CFA SAINT MICHEL et valable pour tout le cycle (non remboursables), à donner avec le dossier administratif.
  - **Le chèque de réservation doit être donné à l'inscription ou réinscription, il sera encaissé en septembre en règlement du mois de septembre.**
  - **Pour les BTS qui ont choisi de l'hébergement = Joindre le chèque de caution de 200 € avec le chèque de réservation**
  - Règlement suivant l'échéancier noté sur la 1ère facture, les factures sont établies par année.
  - Pour les familles en faisant la demande par écrit au service comptabilité, le règlement peut être réparti sur 12 mois.
  - Nous vous invitons à régler par prélèvement automatique mensuel (tiré le 10 de chaque mois) ainsi le règlement de votre facture est échelonné, il vous suffit pour cela de remplir une autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).
- Attention, en cas de non-paiement d'une mensualité, celle-ci sera automatiquement reportée sur les échéances restantes dues.
- **Tout changement (adresse, téléphone, situation familiale, adresse mail,...) doit être signalé par écrit au secrétariat.**
  - En cas de changement de compte bancaire, le nouveau RIB devra être adressé au service comptabilité avant le 20 du mois.

### DEMI-PENSION ET INTERNAT :

- **Facturation annuelle : Une fois ce document signé, seule une demande écrite reçue avant le 30 septembre 2021** peut permettre de changer le régime. **APRES cette date, le régime sera définitif pour l'année scolaire**, sauf cas exceptionnel d'autorisation : déménagement, raison médicale, perte d'emploi (attention de bien remplir la grille tarifaire, prendre le temps de la réflexion).
- En cas d'absence, les repas non pris sont déduits à compter de la 2ème semaine d'absence, sous réserve de justificatif légal (arrêt de travail, convocation administrative, événement familial...).
- En cas d'exclusion temporaire, les frais de demi-pension et d'internat sont dus.
- En cas de non-paiement dû à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'apprenti à la cantine ou à l'internat, et ce, après avoir averti les parents (par lettre, par message électronique ou par téléphone).



## CFA SAINT MICHEL

Chartreuse de Bosserville

54510 ART SUR MEURTHE

☎ 03 83 33 40 00 – 📠 03 83 33 40 01

Siret : 778 127 753 00011 – APE : 8532Z

N° UAI : 0541344T – 0542485B (post bac)

# Année de Formation 2021-2022

Le chèque de réservation est versé à l'inscription pour les nouveaux inscrits et au plus tard avant le 15 juillet précédant la rentrée. La place d'internat ne sera prise en considération qu'à partir de la réception de ce chèque d'acompte (et de caution pour les BTS). Sans règlement à cette date, votre place sera attribuée à un(e) apprenti(e) en liste d'attente.

### Autres frais à prévoir :

- Photographies scolaires, sorties exceptionnelles et/ou pédagogiques.
- L'acquisition de matériels professionnels (trousseaux...) est indispensable pour la pratique de nos formations. Le matériel est négocié auprès des fournisseurs pour obtenir le meilleur prix.

Pour l'ensemble des bac pro et CAP (sauf MBC) sous contrat d'apprentissage, merci de suivre la procédure ci-dessous :

- Achat du trousseau par le jeune avant la rentrée en formation (trousseaux disponibles sur notre site internet : <https://lycee-saint-michel.fr/infos-parents/>)
- Une fois le contrat d'apprentissage signé et validé par l'OPCO, le CFA rembourse le trousseau à l'apprenti (grâce à la prise en charge au 1<sup>er</sup> équipement) à concurrence de l'aide.
- Dans le cadre du lycée 4.0 : l'ordinateur et la licence numérique seront commandés par le CFA. L'ordinateur sera financé par la prime au 1<sup>er</sup> équipement, la licence numérique sera financée par le CFA.

L'ordinateur restera la propriété du CFA qui pourra le mettre à disposition des autres apprentis.

Pour les CAP MBC et les BTS :

- L'apprenti en CAP MBC et en BTS n'avancent pas le coût du trousseau. C'est le CFA qui se charge de commander le matériel qui sera financé par la prime de 1<sup>er</sup> équipement

Pour les stagiaires de la formation professionnelle (pas encore de contrat) :

- Achat du trousseau par le jeune avant la rentrée en formation
- Achat de la licence numérique durant la 1<sup>ère</sup> semaine de rentrée
- Une fois le contrat d'apprentissage signé et validé par l'OPCO, le CFA rembourse le trousseau à l'apprenti (grâce à la prime de 1<sup>er</sup> équipement) à concurrence de l'aide. Un ordinateur sera commandé par le CFA. Il sera financé par la prime au 1<sup>er</sup> équipement et restera la propriété du CFA.
- Si le contrat d'apprentissage n'est pas signé dans les délais réglementaires, le trousseau et la licence numérique resteront à la charge du jeune.

Pris connaissance des conditions tarifaires

Le ...../...../..... à .....

**Nom** : .....

**Prénom** .....

**Signature** :

A retourner au CFA avec les chèques à l'ordre de l'OGEC UNION SAINT MICHEL.